

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 26 AVRIL 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 avril 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, MM. Christian FLAVENOT, Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*) Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée M. Gilles SAUMIER*), MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Pascal MARCHAL*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Mme Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), M. François FRASNIER (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), Mme Annie GUILLEMONT (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), M. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Mme Catherine PAILLARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*), Jacques PISTER (*remplacé par M. Claude CONTAL*).

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Gérald BARDOT, Mmes Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. Jacques DEWAELE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 4 MAI 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### **DÉLIBÉRATION N° 2018-112 : Urbanisme – Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Azerailles et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme**

La commune d'Azerailles a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 25 juillet 2012, et définit les objectifs et les modalités de la concertation pour l'élaboration du PLU.

La Communauté de Communes des Vallées du Cristal (CCVC) a poursuivi, avec l'accord de la commune par délibération du 30 septembre 2015, la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU, par délibération du 8 décembre 2015.

En application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR et de l'article L5211-41-3 III du CGCT, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est compétente de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. La CCTLB poursuit la révision et la transformation du POS en PLU.

Il est rappelé qu'un premier débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU d'Azerailles a eu lieu le 5 mai 2013 et une réunion des Personnes Publiques Associées avant arrêt du projet le 18 janvier 2017.

Lors de cette réunion des Personnes Publiques Associées, plusieurs remarques ont été sollicitées pour modifier les orientations générales du PADD, notamment :

- la suppression de la zone 2AUX pour une mise en compatibilité avec la stratégie intercommunale en matière de développement économique ;
- la suppression de la zone 2AU pour une mise en compatibilité avec le SCoT Sud 54.

Ainsi, la CCTLB a débattu sur les orientations générales du PADD le 29 juin 2017, ainsi que la commune d'Azerailles le 5 mai 2017. Deux réunions des Personnes Publiques Associées ont eu lieu le 18 janvier 2017 et le 5 octobre 2017.

### **Bilan de la concertation**

Le Président rappelle l'objectif de la concertation et les modalités définies par la commune d'Azerailles lors de la prescription de la révision du POS et sa transformation en PLU du 25 juillet 2012 selon lesquelles la concertation s'est effectuée à savoir :

- La diffusion à la population de documents d'information aux différentes étapes clés de la procédure par la parution d'articles dans les bulletins municipaux d'information de février 2013, mai 2013 et mars 2018 ;
- L'exposition de panneaux d'information en mairie sur l'état d'avancement de l'étude du PLU
- Deux réunions publiques se sont tenues le 6 mars 2013 et le 7 juillet 2017 ;
- Un cahier de concertation a été mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Une réunion avec les exploitants agricoles du territoire le 29 mai 2013 ;
- Une réunion avec les commerçants, artisans et entreprises de la commune le 29 mai 2013 ;
- Une réunion avec les associations de la commune le 6 février 2015.

Dans le cahier de concertation, sept observations ont été inscrites sur la consultation du projet de PLU. Elles concernent des demandes d'ouverture de terrains à l'urbanisation. Cinq courriers ont été envoyés pour également solliciter la constructibilité de terrains.

Une partie des demandes n'ont pas été suivies d'effets puisque les personnes publiques associées ont demandé lors de la réunion du 18 janvier 2017 de limiter les extensions urbaines considérant que les zones d'extension du projet initial été surdimensionnée.

Une partie des terrains a été classée en zone Nj pour autoriser uniquement les abris de jardin et les dépendances.

Une demande a été suivie d'effets car le terrain se situe en dent creuse entre deux constructions existantes, en bordure de la Route Départementale 165, rue d'Hablainville.

Le bilan de cette concertation est examiné lors de la présente réunion du Conseil communautaire.

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après avis du Bureau,*

VU la délibération du Conseil municipal du 25 juillet 2012 prescrivant la révision du POS et de sa transformation en PLU de la commune d'Azerailles et fixant les modalités de la concertation ;

VU les délibérations sur les orientations générales du PADD organisées le 5 mai 2013 et le 5 mai 2017 au sein du Conseil municipal et le 29 juin 2017 au sein du Conseil communautaire ;

VU les pièces du dossier mises à la disposition du public en mairie, dossier comprenant un registre en vue de recueillir les avis, les remarques et les propositions de la population ;

VU le bilan de cette concertation présenté par le Président et l'analyse des observations portées au registre ;

- Prend acte du bilan de la concertation relative au projet de PLU, dont le déroulement est conforme aux modalités fixées par la délibération du 22 mars 2018 ;
- Décide de clore ladite concertation et de poursuivre la procédure de révision et de transformation du POS en PLU ;
- Précise que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCTLB et en mairie d'Azerailles pendant un mois ;
- Précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Fait et délibéré à Baccarat, le 26 avril 2018.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180426-2018-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 26 AVRIL 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 avril 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, MM. Christian FLAVENOT, Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*) Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée M. Gilles SAUMIER*), MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Pascal MARCHAL*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Mme Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), M. François FRASNIER (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), Mme Annie GUILLEMONT (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), M. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Mme Catherine PAILLARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*), Jacques PISTER (*remplacé par M. Claude CONTAL*).

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Gérald BARDOT, Mmes Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. Jacques DEWAELE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 4 MAI 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2018-113 : Urbanisme – Arrêt du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Azerailles

La commune d'Azerailles a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 25 juillet 2012.

La Communauté de Communes des Vallées du Cristal (CCVC) a poursuivi, avec l'accord de la commune par délibération du 30 septembre 2015, la procédure de révision du POS et de sa transformation en PLU, par délibération du 8 décembre 2015.

En application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR et de l'article L5211-41-3 III du CGCT, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est compétente de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. La CCTLB poursuit la révision et la transformation du POS en PLU.

La CCTLB a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 29 juin 2017, ainsi que la commune d'Azerailles le 5 mai 2013 et le 5 mai 2017.

Deux réunions des Personnes Publiques Associées ont eu lieu le 18 janvier 2017 et le 5 octobre 2017.

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation de la révision et de la transformation du POS en PLU.

Le Président rappelle au Conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de PLU.

Il est ensuite proposé d'arrêter le projet de PLU.

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après avis du Bureau,*

VU la délibération du Conseil municipal du 25 juillet 2012 prescrivant la révision du POS et de sa transformation en PLU de la commune d'Azerailles ;

VU les débats sur les orientations générales du PADD prévus par l'article L153-12 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du 22 mars 2018 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS et de sa transformation en PLU ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-12, L153-14 et L153-16 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de la Communauté de communes ;

Après examen du projet de PLU et notamment le PADD, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

- Arrête le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune d'Azerailles, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :
  - A l'ensemble des Personnes Publiques Associées à la révision du POS transformé en PLU
  - A la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
  - A la Mission Régionale d'Autorité environnementale
  - Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande
- Précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat
- Précise que, conformément à l'article R.153-3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie d'Azerailles et au siège de la CCTLB
- Précise que, conformément à l'article L153-22, le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Fait et délibéré à Baccarat, le 26 avril 2018.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180426-2018-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018